PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'Administration

Séance du 29 novembre 2008

Délibération n°2008-9

Approbation du Budget de l'établissement et de l'organisation des services

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-29, R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41, R.331-42 et R.331-81

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Approuve le budget prévisionnel 2009 et l'organisation des services.

Fixe le cadre d'emplois de l'Etablissement Public à 36 ETPT pour l'exercice 2009.

Le Président du Conseil d'administration

Le Directeur

Jean-Marie PETIT

Jean-Pierre GIRAN